



## Le Plateau des Bornes : « Partager, Respecter, Découvrir, & Préserver »

Il y a une dizaine d'années, les communes du Plateau des Bornes se sont réunies afin de préserver un territoire riche en biodiversité de part ses espaces naturels en général et ses zones humides en particulier.



Extraits du livret "Découverte du Plateau" disponible en Mairie"

Le travail collectif des communes a permis la signature d'une charte de préservation du plateau. Suite à celle-ci, le Conseil Départemental a encouragé les communes à s'engager en 2015 pour un premier Contrat de Territoire Espaces Naturel Sensible (CTENS). Les contrats de territoires sont l'expression de la politique ENS du Conseil Départemental 74, les subventions sont donc importantes (entre 70 et 80%). En 2020, un second CTENS a débuté en accueillant 2 nouvelles communes. Dans le même temps, la loi GEMAPI (Gestion des milieux humides et aquatiques du territoire) est apparue et a rendu nécessaire, pour les communes du Plateau, de travailler avec trois collectivités GEMAPI : le Grand Anancy, le SM3A et le Syr'Ussets (ex-SMECRU).

Les communes concernées par le CTENS sont : Arbusigny, Cornier, Groisy, Eteaux, Fillière (commune déléguée d'Evires), La Chapelle - Rambaud, La Muraz, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Pers-Jussy, Vovray-en-Bornes, Villy-le-Bouveret. Chacune d'entre elles est représentée au CTENS Plateau des Bornes par un élu délégué.

Le Syr'Ussets est le porteur du 2<sup>ème</sup> contrat de territoire, il en assure le suivi jusqu'en 2024. Il conventionne avec les 12 communes, le Grand Anancy, le SM3A ainsi qu'avec Asters, partenaire-prestaire sur de nombreuses actions. Ce CTENS est évalué à 1,8 millions d'euros et portera sur 3 thématiques principales.

**Axe 1 :** Préservation de sites Espaces Naturels sensibles (ENS), majoritairement des zones humides. Des travaux d'entretien et de restauration (élagage, broyage de végétaux, etc.) auront lieu sur ces sites tout au long de l'accompagnement afin d'éviter qu'ils ne se referment et se transforment en sous-bois voir en forêts et ne perdent leurs avantages pour le Plateau.

**Axe 2 :** Préservation du patrimoine naturel. Le Plateau se donne également pour ambition de préserver son identité paysagère et son importante biodiversité par la préservation de ses éléments paysagers naturels et en luttant contre les espèces exotiques invasives.



**Axe 3 :** Préservation des richesses culturelles et naturelles du plateau. Pour que cette qualité perdure dans le temps et au travers des générations, le CTENS prévoit un important dispositif d'animations, scolaire et grand public. Chaque année notamment, les classes des écoles du Plateau sont invitées à participer au programme « Nature sur un Plateau » qui offre des animations en classe avec une sortie de restitution pour toutes les écoles participantes. Également les habitants du Plateau sont invités à rejoindre les Brigades Sentinelles, groupe de volontaires, pour sensibiliser les usagers de ce territoire afin de mieux le respecter. Sans oublier bien sûr les « animations ENS » pour tous les habitants.

Contact pour tout renseignement supplémentaire :

Président du Syr'Ussets : Jean-Yves Mâchard

Élue référente des communes au CTENS Plateau des Bornes : Odile Montant

Animateur CTENS, Arthur Issartel : [arthur.issartel@rivieres-usses.com](mailto:arthur.issartel@rivieres-usses.com)